



Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Amis,
Voici notre premier numéro de l'année 2024. Il arrive dans un moment de grande tension provoquée une fois de plus par un aveuglement de nos dirigeants et ce depuis de trop nombreuses années. Pourtant chacun sait bien que l'agriculture est un des biens les plus importants de notre nation. Principal acteur de l'entretien, de la préservation de nos paysages et de nos zones naturelles, elle nous nourrit de manière sensée et contrôlée.

A titre personnel, je leur apporte tout mon soutien !
Gressy se retrouve à la 1ère place des villes et villages seine-et-marnais du classement des villes à privilégier quand on travaille à Roissy (Le Parisien Val d'Oise du 27.01) sur 700 dans un rayon de 40 km autour du site. Ne serait-ce pas dû à sa tranquillité, ses espaces naturels et agricoles, son urbanisation mesurée et aérée ?

Trop d'atteintes sont perpétrées aujourd'hui contre la volonté des habitants : la colère gronde de plus en plus et on court à la catastrophe d'ignorer continuellement la voix du peuple.

Bien à vous.

Jean-Claude Geniès, Maire.



Le recensement est très important. C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc...) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous a été remise pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier.

C'est sûr !

Le recensement de la population de Gressy se fera jusqu'au 17 février 2024. Ce recensement est obligatoire et confidentiel. Vous trouverez dans votre boîte aux lettres le document explicatif pour remplir la fiche par INTERNET.

Si vous avez des difficultés pour remplir cette fiche, vous pourrez solliciter les agents de la Mairie qui vous aideront dans vos démarches.

CENDRES de CHEMINEES

Lorsque la fin de l'hiver sera venue, certains vont sans doute éliminer les cendres de leur cheminée. Celles-ci peuvent être accueillies dans le bac à ordures ménagères à condition qu'elles soient emballées afin de ne pas s'échapper et être respirées par les employés de la collecte.
Merci pour votre attention.

MEDIATHEQUE de GRESSY

Dans le cadre du festival Image par Image il est organisé à la bibliothèque de Gressy un atelier **Pixilation**.

Cet atelier **gratuit** et qui se déroulera de 17h à 19h le **samedi 3 février 2024 à la bibliothèque de Gressy** est à destination d'un **public enfants de 8 à 15 ans**.

La pixilation c'est quoi ?: technique qui consiste à animer son corps en image par image et mise en avant par Georges Méliès, la pixilation offre une étendue d'effets amusants à explorer : téléportation, disparition, transformation...

Merci de vous inscrire par email auprès de la Mediatheque de GRESSY : mediatheque_gressy@roissypaysdefrance.fr

ou sur le site : [FESTIVAL IMAGE PAR IMAGE - ATELIER PIXILATION \(roissypaysdefrance.fr\)](http://FESTIVAL IMAGE PAR IMAGE - ATELIER PIXILATION (roissypaysdefrance.fr))



JOURNEE DES SENIORS

Nous avons eu le plaisir de recevoir nos séniors de plus de 65 ans au Manoir de Gressy ce dimanche 21 janvier. Accueillis par le Maire, ses adjoints et Madame Katzmann, conseillère municipale en charge de l'organisation dans la grande entrée du Manoir de Gressy où était servi l'apéritif, ils ont pu échanger vœux et converser avant de se retrouver dans la salle du restaurant où un brunch les attendait. Espérons que cette journée restera une fois de plus dans les mémoires de chacun.



✂

Coupon-réponse réservé aux participants. A remettre en mairie sous enveloppe. Merci.

Nom et prénom :

La formule buffet vous a-t-elle donné satisfaction ?

OUI

NON

Avez-vous apprécié le placement libre dans la salle ?

OUI

NON

Etes-vous favorable à la reconduction de cette formule en 2025 ?

OUI

NON

LES DECHETS ALIMENTAIRES (BIO DÉCHETS)

Le 1er janvier 2024 est le point de départ du tri à la source des déchets alimentaires par les habitants et d'un nouveau flux à collecter pour les collectivités, mais pas de panique tout se fera progressivement.

Que dit la réglementation ?

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020 impose aux collectivités territoriales la généralisation du tri des déchets alimentaires à compter du 1er janvier 2024. Cette mesure doit permettre de sortir de l'incinération les 77 kg de déchets putrescibles produits par habitant et par an que l'on retrouve encore dans les ordures ménagères résiduelles (bac gris). Ce gisement valorisable, devra donc bientôt être trié de manière séparée par les habitants.

Comment cela sera mis en place ?

La solution choisie sera adaptée en fonction du type d'habitat :
– Les habitants en pavillon feront du compostage individuel. Le Sigidurs continuera de fournir un composteur, à ceux qui n'en ont pas encore. A ce titre, des campagnes de distribution seront organisées progressivement. Gressy se situe dans ce groupe d'habitat.

– Les habitants en petit collectif feront du compostage partagé. Les composteurs collectifs continueront d'être installés dans les petites résidences, là encore de manière progressive ;

– Enfin, les habitants des grands collectifs, dans les zones plus denses, verront leurs déchets alimentaires collectés en point d'apport volontaires. Des bornes seront installées sur le territoire au fur et à mesure.

Dès 2024, les communes de Sarcelles, Ecouen, Villeparisis, Claye Souilly, Chaumontel et Ezanville seront concernées. En 2025, le dispositif s'étendra aux communes de Marly-la-Ville, Bouffémont et Domont. D'ici à 2028, ce sont 450 points d'apport volontaires qui seront implantés sur l'ensemble des communes denses du territoire.

Au final, une grande gagnante : la poubelle grise. Son poids sera considérablement réduit, en réorientant les déchets alimentaires vers le compostage ou la méthanisation. Plus la poubelle grise sera légère et mieux la planète s'en portera.

Que deviennent les déchets alimentaires une fois triés ?

Il existe deux types de traitement pour les déchets alimentaires : le compostage et la méthanisation.

Le compostage est basé sur le processus naturel de dégradation des déchets organiques. Il participe à l'enrichissement du sol via la production de compost. Il a l'avantage de pouvoir être réalisé chez soi, et ainsi éviter le transport de déchets. C'est le mode de traitement le plus vertueux pour les déchets alimentaires et donc celui qui est à prioriser.

La méthanisation consiste à dégrader les déchets organiques dans un univers privé d'oxygène. C'est un processus industriel réalisé dans un méthaniseur. Tout comme le compostage, il participe à l'enrichissement des sols, et a l'avantage de produire du biogaz.

Ces deux méthodes permettent ainsi d'exploiter pleinement le potentiel des déchets alimentaires, par rapport à l'incinération. Nous conviendrons aisément qu'incinérer des déchets principa-

lement composés d'eau est une hérésie. De plus, cela coûte cher en énergie

BON A SAVOIR

Une ressource historique... Pendant des siècles, ces déchets ont constitué une ressource pour l'agriculture périurbaine. Les chiffonniers ont en effet longtemps « nettoyé » les déchets urbains en récupérant ce qui allait être réutilisé ou recyclé et en laissant ce qui pouvait être digéré par des animaux ou revenir au sol. En 1884, à l'initiative du préfet Eugène Poubelle, l'instauration de la « boîte Poubelle », récipient unique dans lequel tous les déchets étaient mélangés (bois, porcelaines...), a sonné le glas de cette pratique. Peu à peu, ce mélange à la source a été rejeté par les agriculteurs.

Aujourd'hui, faute de collecte spécifique, les déchets alimentaires sont principalement incinérés avec le flux des déchets ménagers restants : les « déchets résiduels ». (Ordif)

LANCEZ-VOUS DANS LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Le compostage, c'est quoi ?

Le Sigidurs vous accompagne pour valoriser les « biodéchets » de cuisine et de jardin.

En pratiquant le compostage, vous obtiendrez du compost, un engrais naturel obtenu par la décomposition des déchets de cuisine et de jardin et vous réduirez la quantité de déchets de votre poubelle d'ordures ménagères et de vos déchets végétaux. En effet,

30% du contenu de votre poubelle domestique est compostable et 100% des « biodéchets » de votre jardin peuvent être valorisés !

Le Sigidurs fournit **gratuitement** :

– un composteur en bois + un bio seau de 10L pour collecter les biodéchets de votre cuisine + un aérateur, tige pour remuer le tas de compost.

Conditions : 1 composteur par foyer – réservé aux habitants du territoire du Sigidurs – garanti 8 ans.

Pour commander votre composteur, contactez notre numéro vert au 0800 735 736.

Pour des conseils sur la pratique du compostage, envoyez un mail à jardin.durable@sigidurs.fr



L'attention du Président du Conseil Départemental a été attirée le 26 janvier sur l'état du RD139 en sortie de Gressy vers Mity-Mory.

Cette portion de route devrait être refaite durant l'année 2024 et la commune profitera de ces travaux pour procéder à une remise en état et à une mise aux normes « handicapés » des arrêts des bus à l'entrée de ville.



INCIVILITES

BALAYAGE DES VOIRIES

On peut admettre que nous ne vivons pas tous de la même manière, que nous avons nos relations amicales, que nous ne pouvons plaire à tout le monde mais cela n'autorise pas ces gestes et attitudes déplacés qui pourraient peut-être être réglés à l'aide d'un dialogue constructif.

En règle générale, la balayeuse passe en matinée à partir de 8 heures 30. Nous vous remercions pour votre attention.